



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-11

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 23 janvier 2024 – 19 heures 00,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : 15 janvier 2024
Date d'affichage : 15 janvier 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Étaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Fabienne PRIMA, Alain FIX, Bernard MOUSSAY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Jean-Pierre FLOUR, Marie-Françoise LECAILLE, Valérie DELATTRE, Betty BONNAFOUS, Sylviane CORNET, Emilie LISSE, Philippe LELIEVRE

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Béatrice BOULY donne pouvoir à Philippe LELIEVRE
- Patrick GOMEL donne pouvoir à Jean-Michel DEGREMONT
- Julien DIEU donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE

3/19

Absent :

- Tatiana LECUYER

1/19

Formant la majorité des membres en exercice.

Valérie DELATTRE est nommée secrétaire de séance.

Encaissement de dons au profit de la collectivité territoriale

Monsieur le Maire explique à l'assemblée, que l'ensemble des usagers et/ou les associations peuvent réaliser des dons en faveur du CCAS.

Certains usagers souhaitent effectuer les dons au profit de la commune.

Pour permettre l'encaissement du don au profit de la collectivité, il faut modifier l'arrêté de régie 705.09.

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils sont d'accord pour l'encaissement de dons au profit de la commune.

Il demande l'autorisation d'effectuer toutes les démarches administratives s'y rapportant.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/01/2024

Application agréée E-leqalite.com

99_DE-062-216209080-20240123-11_2024-DE

L'assemblée, après délibération, à l'unanimité décide :

Art.1 : d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches se rapportant à l'encaissement des dons au profit de la collectivité.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

Le 23 janvier 2024

A La Capelle-les-Boulogne,

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT.



Certifié et rendu exécutoire le :

30 JAN. 2024

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216209060-20240123-11_2024-DE